

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 94



Le groupe Butagaz, fournisseur multi-énergies et services, accompagne particuliers et professionnels dans leur transition énergétique, en favorisant une consommation plus responsable. Filiale du groupe DCC, il a diversifié son activité depuis 2017 vers les énergies renouvelables (biométhane, biopropane, électricité verte, granulés de bois) et propose des services comme l'installation de panneaux photovoltaïques. Le groupe, avec ses 1 500 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros, se distingue par son engagement RSE centré sur l'Humain, la Planète, l'Éthique et le Partage, ainsi que sa Fondation pour la transition énergétique.

Contact : société BUTAGAZ
47/53 rue Raspail 92594 Levallois-Perret Cedex
N° SIREN 402 960 397 – mail : anne-stephanie.pierry@Butagaz.com

Le point de vue du Groupe Butagaz sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Le Groupe Butagaz soutient pleinement les objectifs de la transition énergétique et climatique en promouvant le développement et l'utilisation des gaz liquides bio et renouvelables. Ces énergies, telles que le biopropane, offrent des solutions concrètes pour réduire les émissions de CO₂ tout en préservant l'efficacité énergétique des installations existantes, notamment en zones rurales.

Butagaz plaide pour une trajectoire claire dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), incluant un objectif d'incorporation d'au moins 10 % de biopropane dans la consommation de gaz liquides d'ici 2033. Ce positionnement s'inscrit dans une logique de souveraineté énergétique européenne et de soutien aux technologies de décarbonation, tout en maintenant une continuité dans l'approvisionnement énergétique des consommateurs.

Le Groupe Butagaz se mobilise ainsi pour accélérer la transition énergétique en synergie avec les stratégies européennes et nationales, tout en renforçant la compétitivité des filières renouvelables.

Les gaz liquides bio et renouvelables

Rappels préalables

Le Groupe Butagaz agit dans le cadre d'une filière structurée et organisée autour de la distribution des gaz liquides, en cohérence avec les orientations stratégiques de France Gaz Liquides. Les adhérents de France Gaz Liquides sont des distributeurs de gaz liquides, des transporteurs, installateurs et équipementiers. Les producteurs de gaz liquides (bio ou renouvelables) ne sont pas adhérents de France Gaz Liquides. De ce fait, afin de construire sa feuille de route de décarbonation des gaz liquides, la filière s'appuie sur des données portant sur les bibliographies des filières réunissant les producteurs de biocombustibles. Ces derniers sont les principaux exploitants des sites coproduisant des biogaz liquides. Par ailleurs, à l'issue d'échanges avec nos tutelles relatifs à la rédaction de notre feuille de route de décarbonation du produit, il nous a été confirmé qu'en tant que filière, compte tenu des projets de développement de biocombustibles liquides et gazeux, il était nécessaire de rechercher des sources de bio propane en France et en Europe.

Des projections et feuilles de route permettant de dessiner notre feuille de route ont été rendus publiques par l'European Aviation Safety Agency (EASA). La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a quant à elle rédigé une feuille de route de décarbonation du secteur aérien français 2 avec les acteurs de la filière de l'aviation. A la demande de nos tutelles, nous avons donc consolidé nos travaux initiaux au moyen de ces travaux.

Les gaz liquides bio et renouvelables

Le biopropane est distribué sur le marché français depuis 2018. En Europe, en 2023, la production de ce biogaz s'élevait à 5,1 TWh. Il passera à 18,6 TWh en 2033 du fait de l'augmentation, des capacités de production de carburant d'aviation durable ou de biodiesel, dont il est un coproduit.

Nous souhaitons qu'en 2033, la PPE fixe un objectif d'incorporation de biopropane égale à 10% de la consommation de gaz liquides en France.

La localisation au sein de l'Union européenne de nombreux sites de production permet de sécuriser des approvisionnements sans dépendre des conflits géopolitiques actuels et de renforcer la souveraineté

énergétique européenne.

La stratégie de la France vise à accompagner l'ensemble des ménages et des acteurs économiques vers la décarbonation de leur énergie. A l'aide du biopropane, les consommateurs situés en territoires ruraux peuvent opter pour un contrat gaz vert tout en conservant leur équipement au propane. Le biopropane, reconnu comme une énergie renouvelable au sens des définitions législatives et européennes, dispose des mêmes propriétés que le propane et permet une réduction de ses émissions de CO₂ de 73% (74g CO₂eq/KWh PCI dans la base carbone ADEME). Par ailleurs, une chaudière gaz très haute performance énergétique (THPE) permet de réduire la consommation d'énergie (et émissions de CO₂ associées) de 30% par rapport à une chaudière gaz classique.

Enfin, les chaudières autonomes alimentées en biocombustibles, tout comme les chaudières propane hybrides, sont compatibles avec les objectifs des bâtiments zéro émission tels que définis dans la directive sur la performance énergétique des bâtiments.

SOUTENIR LE DÉPLOIEMENT DU BIOPROPANE

→ Définir une trajectoire d'incorporation de biopropane dans la consommation totale des gaz liquides (propane – butane) en visant une fraction au moins égale à 10 % de biogaz en 2033.

Synergies des biocarburants d'aviation durable et des gaz liquides

Les gaz liquides durables, qu'ils soient considérés comme bio (issus d'intrants biomasse), renouvelables (issus d'intrants renouvelables) ou de synthèse, sont des co-produits systématiques de la production de combustibles plus lourds, tels que le biokérosène ou le biodiesel.

Ceux-ci peuvent être issus de divers procédés (HVO, gazéification, ...) à l'aide d'huiles recyclées, de déchets organiques et autres (cf. Feuille de route de décarbonation de l'aérien, article 301). Il n'y a pour l'heure actuelle pas de production spécifiquement dédiée au biopropane.

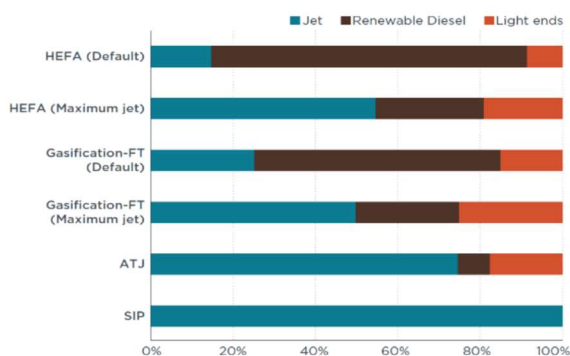


Figure 1. Comparison of product slates across fuel conversion pathways.

Figure 1: IEA Bioenergy: Task 39 Progress in commercialization of biojet/Sustainable Aviation Fuels

En effet, lors de la production de combustibles durables, dans la majorité des technologies employées, différentes molécules sont produites dans des proportions différentes selon l'optimisation des procédés.

Les données et études réalisées par l'AIE (Figure 1) permettent, en fonction des différents procédés utilisés, de calculer les proportions de combustibles et de co-produits qui seront disponibles en sortie des bioraffineries en Europe.

Dans ces co-produits, les light-ends (produits légers) issus de ce procédé sont en grande partie du propane, du naphtha ainsi que d'autres oléfines.

Ainsi, en cohérence avec la feuille de route et les trajectoires des carburants d'aviation durable en France et en Europe, qui émane d'un travail concerté et mené dans le cadre de l'article 301 de la Loi Climat et Résilience avec pour but essentiel de répondre aux impératifs traces par ReFuel Europe Aviation, il apparaît qu'une trajectoire d'approvisionnement en biopropane et propane bas carbone sera donc disponible à l'échelle française et européenne.

Par ailleurs, les localisations géographiques des sites de productions projetés par les feuilles de route de décarbonation du secteur aérien Européenne et Française restent cohérent avec les points d'approvisionnement actuels en GPL, limitant ainsi les investissements nécessaires à la mise sur le marché de ces produits.

La production et la distribution de biopropane et propane renouvelable, issus de la co-production d'autres biocarburants, pourra à terme participer à la décarbonation des secteurs les plus difficilement

électrifiables, tels que le chauffage des bâtiments situés dans les zones les plus rurales, l'industrie et le secteur agro-alimentaire.

Avec un soutien adapté, les gaz liquides bio et renouvelables pourraient significativement accélérer leur décarbonation. En effet, d'important volumes sont disponibles à l'échelle européenne, alors qu'une infime fraction de ces volumes sont actuellement captés par la France.

Accélérer la décarbonation à l'aide du DME-Carbone recyclé et renouvelable

Outre la production de propane bio et renouvelable, la filière travaille également à l'intégration de diméthyl ether (DME) renouvelable, molécule produite par pyrogazéification.

Cette molécule, dont les propriétés sont similaires à celles du propane et du butane, pourra être utilisée comme combustible pur, ou en mélange avec le propane.

De nombreux travaux sont en cours en vue de permettre à cette solution de venir renforcer la trajectoire de décarbonation de la filière. Il s'agit donc d'un complément potentiel en vue d'accélérer le rythme de passage du GPL aux EnR.

En prenant en compte les travaux actuels réalisés par la filière afin d'intégrer ce nouveau produit à la chaîne de valeur de gaz liquides, on estime pouvoir produire environ 50 kt de combustible renouvelables par site par an.

Ces volumes pourraient arriver sur le marché français dès 2030, et pourraient grandement accélérer la décarbonation des gaz liquides traditionnels.

SOUTENIR LE DÉPLOIEMENT DU DME-CARBONE RECYCLE ET RENOUVELABLE

→ Développer un programme de soutien aux nouvelles technologies de biogaz liquides (power to X, pyrogazéification, gazéification).

Conclusion

La disponibilité des gaz liquides bio et renouvelables sont d'ores et déjà assurés par les objectifs fixés sur les carburants d'aviation durable. L'inscription d'un objectif clair de biopropane dans la PPE permettrait à la filière de se structurer, mais aussi d'améliorer le modèle économique des carburants d'aviation durable qui rencontre des difficultés à émerger. Cette synergie entre les SAF et les biogaz liquides, permettra à terme d'avoir des transports plus durables et des bâtiments géographiquement restreints d'avoir des solutions de chauffage à des coûts raisonnables.